Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du : 18 mars 2021

n° 17/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à 17 heures 30.

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le 10 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visio-conférence, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

Mme Sophie ADROIT est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Estelle VILESPY, Nathalie NACCACHE, Virginie MIR

MM. Pierre BODIN, Jean-Clément CASSAN, Gilbert HEBRARD, Serge KONDRYSZYN, Christian MAZAS, Christian PORTET, Daniel RUFFAT, Rémy ZANATTA, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Christian LAGENTE, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Alain SCHMIDT, Brice ASENSIO, Serge CAZENAVE, Olivier JULLIN, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Christian CESSES, François DEMANGEOT, Raymond VELAND

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire : Mme Isabelle REUSSER

MM. Gérard LAVIGNE, Patrick PALLEJA, Hervé RAMONDA, Olivier JURADO

En exercice: 63 Présents: 37

Avaient donné pouvoir :

Mme Florence SIORAT à Mme Sophie ADROIT

Nombre de voix : 38

Excusés:

Mme Florence SIORAT MM. John STEIMER, Pierre MONOD Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgéraire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	11 321.99
- un déficit reporté de :	66 840.61
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	78 162.60
- un déficit d'investissement de :	3 427.32
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	3 427.32

Le Comité syndical, réuni sous la Présidence de M. Gilbert HEBRARD, DÉCIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : DEFICIT AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	78 162.60 0,00
•	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	78 162.60
•	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)-DEFICIT :	3 427.32

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus à l'unanimité. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Avignonet Lauragais, le 18 mars 2021

Le Président

Gilbert HEBRARD